

ESJ LILLE

Domiciliée : 50, rue Gauthier-de-Châtillon 59046 Lille cedex France
Représentée par son sous directeur : M Yves Renard

Lycée Faidherbe

Domicilié : 9 Rue Armand Carrel, 59034 Lille
Représenté par son proviseur : Monsieur Patrick Wattellin

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la loi ESR du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, il s'agit de favoriser la réussite de tous les étudiants en diversifiant les débouchés à travers des équivalences, des passerelles, des doubles inscriptions qui permettent de consolider les dispositifs d'orientation après deux années d'études en classe préparatoire. Le lycée Faidherbe ambitionne d'offrir à chacun de ses étudiants une poursuite d'études choisie, guidée par l'appétence, les compétences acquises et une information objective sur le secteur d'activité envisagé. Cette convention avec l'École Supérieure de Journalisme de Lille, contribuant directement à la sécurisation des parcours de nos étudiants tout en élargissant les poursuites d'études envisageables, s'inscrit dans cet objectif.

Article 1. Objet du partenariat

Permettre aux étudiants de CPGE du lycée Faidherbe d'intégrer la troisième année de préparation intensive aux concours des quatorze écoles de journalisme de l'Académie ESJ Lille.

Etudiants concernés

Les étudiants ayant achevé leurs deux années d'études en CPGE, et plus particulièrement ceux de Première supérieure littéraire (voies : A/L Lettres, Lettres et Sciences Humaines, Chartes B et B/L - Lettres et sciences sociales).

Article 2. Actions et contenu du partenariat

Les étudiants intéressés devront montrer leur motivation en participant à des actions proposées telles que :

- assister à des conférences assurées au lycée par des professeurs du lycée Faidherbe, de l'ESJ Lille ou par des intervenants extérieurs
- participer à l'élaboration de revues de presse, du journal du lycée, ou réaliser des reportages sur des sorties, des voyages, sur la journée Portes ouvertes ou tout autre événement du lycée.
- visiter l'ESJ Lille en début de 2e année.

Pour mûrir son projet et affiner celui-ci, l'étudiant pourra également passer un entraînement à l'entretien de motivation en mars, simultanément à la préparation aux oraux des écoles de commerce et des IEP.

Article 3. Modalités d'admission en troisième année de l'Académie ESJ Lille

Le candidat remplira le dossier de candidature d'accès direct en L3 de l'Académie ESJ Lille via le site de l'ESJ Lille. Il le complétera des éléments suivants : bulletins de première et deuxième année de classe préparatoire et un document d'évaluation de l'équipe enseignante de Faidherbe précisant le profil universitaire du candidat et son degré d'implication dans les différentes activités devant permettre de le sensibiliser à la carrière envisagée.

Une commission mixte statuera sur un avis d'admission en troisième année de l'Académie ESJ Lille. Une fois validée par cette commission mixte, cette admission devra être ensuite confirmée par l'Université de Lille où l'étudiant sera inscrit en année de L3.

Article 4. Communication/publicité de la convention

Les modalités de communication envisagées seront variées : présentation de la convention aux étudiants par un membre de l'ESJ Lille, relais par les professeurs référents, informations sur la convention sur le site du lycée Faidherbe et celui de l'ESJ Lille, sur l'espace numérique de travail du lycée, les journées portes ouvertes de l'établissement, l'espace numérique de travail du lycée.

Acteurs de la communication : représentants du lycée Faidherbe et de l'ESJ Lille.

Article 5. Validité – dénonciation – révision

La présente convention d'application est valable à compter de la rentrée 2016 pour une durée de 1 an prorogeable par tacite reconduction.

Elle peut être révisée à tout moment par voie d'avenant, sous réserve d'accord des parties. Elle peut être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins trois mois avant la rentrée scolaire suivante. Elle devient caduque en cas de dénonciation de la convention signée entre les parties.

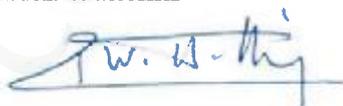
Article 6. Suivi – bilan intermédiaire

Tous les trois ans un bilan du partenariat sera réalisé par un comité de suivi composé de représentants des deux parties.

Fait à Lille, en 2 exemplaires originaux, le 16 mars 2017.

Le Proviseur du Lycée Faidherbe

Monsieur Patrick Wattellin



Le Directeur de l'ESJ

Monsieur Pierre Saliary

